



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
PRÉFET du GERS

Préfecture  
Direction des libertés publiques  
Et des collectivités locales  
Bureau des élections et de la réglementation  
n°32-2017-06-13-001

## ÉLECTIONS LEGISLATIVES

Des 11 et 18 juin 2017

### ARRÊTÉ

#### Fixant la liste des candidats par circonscription pour le 2<sup>nd</sup> tour

LE PRÉFET,

*Chevalier de la Légion d'Honneur*

VU le code électoral et notamment ses articles L.51, L.125, L.154, L.162, R.28 et R.98;

VU le décret n° 2017-616 du 24 avril 2017 portant convocation des électeurs pour l'élection des députés à l'Assemblée nationale ;

VU l'arrêté préfectoral du 9 mai 2017 fixant les délais et lieu de dépôt des candidatures ;

VU la circulaire n° NOR : INTA1714249C du 11 mai 2017 relative à l'organisation des élections législatives des 11 et 18 juin 2017 ;

VU l'arrêté préfectoral du 9 mai 2017 fixant les délais et lieu de dépôt des candidatures ;

VU l'arrêté préfectoral du 22 mai 2017 fixant la liste des candidats au 1<sup>er</sup> tour et leur numéro d'ordre issu du tirage au sort ;

VU les résultats du scrutin du 1<sup>er</sup> tour, proclamés par la commission de recensement des votes à l'issue de ses travaux le lundi 12 juin 2017 à 1 heure 32 ;

VU les déclarations de candidatures définitivement enregistrées à la préfecture du Gers pour le second tour ;

Considérant que, conformément à l'article R.28, l'ordre du tirage au sort pour le 1<sup>er</sup> tour est conservé entre les candidats restant en présence au 2<sup>nd</sup> tour ;

SUR proposition de M. le secrétaire général de la Préfecture;

### ARRÊTE

#### Article 1<sup>er</sup>.

La liste des candidats et de leurs remplaçants, dont la déclaration a été définitivement enregistrée pour le 2<sup>nd</sup> tour des élections législatives, est arrêtée comme suit :

#### Pour la première circonscription du Gers :

N° d'ordre	CANDIDATS	REMPLEÇANTS
2	M. DUPOUEY Francis	M. MARTIN Philippe
5	M. CAZENEUVE Jean-René	Mme THIEUX LOUIT Véronique

Pour la deuxième circonscription du Gers :

N° d'ordre	CANDIDATS	REPLACANTS
2	M. SOCCIO Christopher	Mme SELLIN Laurence
12	Mme BIÉMOURET Gisèle	M. DUPOUY Philippe

La liste des communes avec l'indication de la circonscription était jointe en annexe de l'arrêté du 22 mai 2017 fixant la liste des candidats au 1<sup>er</sup> tour.

Article 2 –

Monsieur le Préfet est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et adressé aux maires du département.

Auch, le 13 JUIN 2017

Le Préfet

Pierre ORY

